

**CONVENTION POUR L'EXPLOITATION DE LA
LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE ROUEN
AVENANT N°2**

Entre :

La Ville de ROUEN, représentée par l'Adjointe au Maire chargée de la Culture, Catherine Morin-Desailly agissant au nom et dans l'intérêt de ladite ville en exécution d'un arrêté de M. le Maire de ROUEN du 1^{er} mars 2007 et d'une délibération du conseil municipal du 19 octobre 2007,

D'une part

Et

La Réunion des Musées Nationaux (R.M.N.), établissement public industriel et commercial, représentée par Monsieur Thomas Grenon, Administrateur Général de la R.M.N.,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de ROUEN abrite dans ses locaux une librairie-boutique gérée par la Réunion des Musées Nationaux (R.M.N.), établissement public industriel et commercial. Dans cet espace, ouvert en 1992, de nombreux articles sont vendus : ouvrages d'art, catalogues d'exposition, guides et monographies, cd-rom, cartes postales, affiches, jeux éducatifs, produits dérivés (moulages, bijoux, etc.).

La Ville de ROUEN a signé pour 10 ans, le 10 juillet 1991 une convention relative à la gestion de cet espace commercial avec la Réunion des Musées Nationaux. Cette convention a été renouvelée pour cinq ans le 30 juin 2002.

Au regard du chiffre d'affaire enregistré ces dernières années, la Réunion des Musées Nationaux a fait part à la Ville de ROUEN son souhait de renégocier les termes de la convention actuelle. Afin de mener sereinement les discussions entre la Ville et la R.M.N. et de procéder à une mise en concurrence pour la gestion de la librairie du musée de ROUEN, il a paru souhaitable de prolonger de six mois, par avenant, la convention signée le 30 juin 2002.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le projet d'exploitation de la librairie du musée de ROUEN par la R.M.N. n'a pas été retenu.

D'un commun accord, pour des raisons commerciales et logistiques - notamment la fin de l'exposition *La Mythologie de l'Ouest dans l'art américain* le 7 janvier 2008 -, il a été décidé de prolonger l'exploitation de la librairie par la R.M.N. d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2008.

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet

D'un commun accord la Ville de ROUEN et la Réunion des Musées Nationaux souhaitent prolonger la convention conclue le 30 juin 2002 et l'avenant de prolongation de 6 mois signé le 14 mai 2007, pour l'exploitation de la librairie-boutique du musée des Beaux-Arts de ROUEN, qui comporte autorisation d'occupation du domaine public.

Article 2 : Conditions d'exploitation

Le présent avenant prolonge pour une durée d'un mois l'ensemble des dispositions décrites dans les articles numérotés de 1 à 17 de la convention pour l'exploitation de la librairie-boutique du musée des Beaux-Arts de ROUEN signée entre la Ville de ROUEN et la Réunion des Musées Nationaux le 30 juin 2002.

Article 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une période d'1 mois à compter du 31 décembre 2007. Cette durée maximale ne fait pas obstacle au caractère précaire et révocable de toute autorisation du domaine public communal.

Fait à Rouen, le

Catherine Morin-Desailly
Adjointe au Maire de Rouen
Chargée de la Culture

Thomas Grenon
Administrateur général
Réunion des Musées Nationaux